URSSAF

NOTIFICATION DE SORTIE DU RÉGIME AUTO-ENTREPRENEUR

RÉGIME MICRO SOCIAL SIMPLIFIÉ

URSSAF RHONE ALPES
TSA 61021

69833 SAINT PRIEST CEDEX 9
Tél.: 3957-www.urssaf.fr

POUR NOUS CONTACTER

DEPARTEMENT GESTION DES COMPTES -
TEL 39 57

RÉFÉRENCES

NNI	1781099316002 41
N° SIRET	53853626900011
N°TI	827 2103426608 1

Page 1 / 1 2083

XXXXC 691

A VENISSIEUX, le 9 Août 2014

9920 2828 006 157 02859P/01F/01

MR ABELIN ISLAH
GRAPHISTE
74 R EUGENE PONS
69004 LYON

CADRE LÉGAL

Articles L.133-6-8 et L.133-6-8-1 du code de la Sécurité sociale.

Cette décision est susceptible d'un recours dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision auprès de la commission de recours amiable de l'Urssaf.

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons que les auto-entrepreneurs qui déclarent des recettes nulles pendant une période de 24 mois civils ou 8 trimestres civils consécutifs perdent le bénéfice de ce régime.

Comme annoncé dans notre précédent courrier, vous cessez de bénéficier du régime auto-entrepreneur au dernier jour du mois de la 24e déclaration mensuelle néant, soit au 30/06/2014.

Nous avons procédé à votre radiation à compter de cette date.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

Le Directeur